

VILLE DE
GALAN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Galan le 15 Mars 2021

Madame le Maire

à

Monsieur PHILIPPOT Alain

3 rue Fontaine du Levant - Appt n°3

65330 GALAN

Objet : Congé délivré au locataire pour cause de vente

Monsieur,

La Commune de GALAN, propriétaire de l'appartement n°3 rue Fontaine du Levant à GALAN, a le regret, conformément à l'article 15 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et au contrat de location conclu le 1^{er} juin 2020 de vous délivrer congé à la date du 16 juin 2021.

La Commune a décidé de vendre le lot des 3 appartements sis rue de la Fontaine, au prix de 90.000 euros.

Le présent congé vous permet d'être prioritaire si l'offre de vente vous intéresse. Vous avez un délai de deux mois pour fournir votre réponse. Si vous avez besoin d'un prêt pour financer votre projet, l'article 15 de la loi du 21 juillet 1994 vous autorise à bénéficier de quatre mois.

Vous disposez d'un préavis de trois mois pour libérer les lieux et satisfaire à vos obligations en tant que locataire. Je reste disponible pour convenir d'un rendez-vous afin de réaliser l'état des lieux de sortie.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Maire, Martine LABAT

